



## Résiliation prescription abonnement freebox

-----  
Par Felinx

Bonjour à vous

En novembre 2018 je résilie mon abonnement Freebox suite à un déménagement. Je renvoie les équipements puis fin de l'histoire.

Enfin, pas vraiment. En décembre 2023, le 26, je reçois un mail de Free me disant que les équipements ne furent pas restitués et que je risque une facturation de ceux-ci si je ne les renvoie pas, la facture s'élevant à 488 euros. Dans le mail il y'a écrit que suite à ma "résiliation du 23 novembre 2023", je suis censé renvoyer les équipements. Je suis un peu surpris car je n'ai pas fait ma demande de résiliation en 2023 mais bien en 2018, les paiements se sont bien arrêtés depuis novembre 2018 donc je ne comprends pas ce qui a déclenché ce mail. Je n'ai évidemment aucune preuve de restitution des équipements, cela fait 5ans que j'ai résilié, je n'ai évidemment pas de mail de résiliation acceptée car je n'ai plus de mail datant d'avant 2021, mais j'ai voulu me renseigner et j'ai vu qu'il y'avait prescription sur les factures liés à l'internet et téléphone à partir d'un an, voir 2 selon conditions. Je voulais savoir qu'en est-il pour la situation.

Ce début d'année sera particulièrement stressant avec les examens + cette horrible nouvelle.

Cordialement,  
Felinx